



**DELIBERATION N° 2023/24**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

**Objet : Demande de subvention pour la sécurisation de l'Avenue de Bouconne**

Convocation du : 10 février 2023

Rapporteur : Monsieur Bernard GENSSLER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 15 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 16 février 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 16 février 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents () : 16

Etaient absents excusés représentés () : 3

Etaient absents excusés non représentés () : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 15 février 2023

La municipalité souhaite sécuriser les déplacements piétons et réduire la vitesse le long de l'Avenue de Bouconne (RD24).

Afin de faire un choix avisé, la municipalité sollicite l'avis d'un bureau d'étude pour :

- le diagnostic du site,
- l'étude comparative du positionnement du piétonnier entre le lotissement Mariette et le chemin de Borde Blanche
- l'étude des éléments sécuritaires en vue de la réduction de vitesse sur cet axe.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de lancer l'étude de faisabilité pour la sécurisation de l'Avenue de Bouconne et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**Le montant prévisionnel des travaux HT est de ..... 4 000 € HT**  
**Le montant prévisionnel des travaux TTC est de ..... 4 800 € TTC**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |                                |                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| - Subvention département ----- | 1 600 € HT                           |
| - Autofinancement -----        | 2 400 € HT + 800 € Taxes = 3200€ TTC |

**TOTAL HT 4 000 €**  
**TOTAL TTC 4800 €**

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

## **DECIDE**

- **D'approuver** le lancement de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de l'Avenue de Bouconne ;
- **D'approuver** le Plan de Financement présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental et des autres financeurs au taux le plus élevé possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au bon déroulement de cette opération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 15 février 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**



**Le Maire**

**Stéphane CHARPENTIER**

